REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20261104-2026_10_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 04 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET– M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 27 octobre 2026
Absents excusés :
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désignée secrétaire de séance.

2026-10-13 : MOTION RELATIVE A LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil d'administration du CAUE du Morbihan réunit le mardi 6 octobre 2026, constate avec préoccupation depuis la réforme de 2022, les difficultés persistantes de collecte et de reversement de la taxe d'aménagement.

Pour les collectivités, ces difficultés créent de l'incertitude sur leurs recettes et freinent les projets d'aménagement.

Pour les CAUE, cela fragilise directement les ressources nécessaires à l'exercice de leurs missions de service public.

Depuis 2012, la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe CAUE constitue une ressource essentielle au financement des CAUE qui depuis près de 50 ans accompagnent les collectivités, les acteurs de l'aménagement et les particuliers dans la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale des territoires.

Chacun mesure aujourd'hui le rôle essentiel que joue le CAUE auprès des communes et des intercommunalités. Dans un contexte marqué par la sobriété foncière, la transition écologique, l'adaptation au changement climatique, la revitalisation des centres-bourgs et la mise en œuvre des documents d'urbanisme, cette ingénierie publique de proximité est plus indispensable que jamais

Le Conseil d'administration demande en conséquence à l'État de :

- Accélérer la liquidation et le recouvrement des taxes d'aménagement dues ;
- Garantir aux Départements une information transparente sur les montants restant à recouvrer et leur calendrier de reversement ;
- Mettre en place, dans l'attente du rétablissement d'une collecte normale, un dispositif de soutien financier permettant aux Départements de maintenir le financement des CAUE ;
- Prendre les mesures nécessaires pour sécuriser durablement le financement des CAUE et la continuité de leurs missions.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20261104-2026_10_13-DE

Le Conseil d'administration appelle l'État à reconnaître le caractère essentiel des CAUE dans l'accompagnement des politiques publiques territoriales et à garantir les conditions financières permettant la continuité de leurs missions au service des territoires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, soutient la motion précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du